

Nom du projet/de l'activité	Meliteji WASU
Pays :	Senegal

N° HPI.2026.09SN007

Appel à la candidature

Date de publication de l'appel d'offres :	18 Septembre 2026
Période d'exécution :	Octobre– Decembre 2026
Date limite de soumission des propositions :	25 Septembre 2026
Date limite de soumission des questions/demandes de renseignements :	<i>23 Septembre 2026</i>
Soumission électronique à l'attention de :	A l'attention du « Département Achats » avec le titre « Consultant GESTION DE PROJET / PROJECT MANAGEMENT »
Soumission électronique :	procurement-sn@heifer.org
Coordonnées pour toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres :	procurement-sn@heifer.org

Le cahier des charges contient des informations générales, la méthodologie souhaitée, y compris les objectifs, le calendrier de réalisation de l'évaluation finale et une liste des résultats attendus. Ce document contient également des informations sur le type d'expertise recherché par Heifer pour cette activité et des conseils sur la manière de soumettre une proposition pour mener à bien l'activité.

I. Contexte

Heifer est une Organisation Internationale à but non lucratif qui intervient depuis plus de 80 ans dans des projets et programmes qui visent à mettre fin à la faim et à la pauvreté en prenant soin de la terre à travers des pratiques durables avec un engagement des petits exploitants agricoles dans le développement de l'agriculture et de l'élevage.

En collaboration avec la Laiterie Du Berger (LDB) et FAM Advisory, Heifer Project International (HPI) met en œuvre le projet Meliteji-WASU financé par la Fondation Mastercard. Ce projet est une continuité de la première phase de Meliteji 1 déroulée par la LDB entre 2019 et 2022 au Nord du Sénégal dans la région de Saint Louis.

Prévu pour une durée de cinq années (2024 – 2029), Meliteji-WASU cherche à collaborer avec (i) les acteurs de la chaîne de valeur du lait dans quatre pays (Sénégal, Niger, Côte d'Ivoire et Mali) et (ii) les petits exploitants agricoles pour réduire l'écart de revenu de vie de 50 000 petits exploitants laitiers grâce à l'amélioration de la production, de la productivité et de la qualité du lait. En outre, il promeut un meilleur accès aux services clés pour les agriculteurs et l'accès aux marchés fiables d'ici décembre 2028.

Pour renforcer le développement de la filière lait et atteindre les résultats escomptés, le projet vise cinq principaux axes d'intervention ci-dessous :

 Mise en place d'un fonds Meliteji-WASU de soutien aux transformateurs de lait local

 Développement de l'élevage ;

 Développement industriel ;

 Développement de la distribution ;

 Mise en place de politiques publiques efficaces.

Dans son approche de mise en œuvre de la composante 1 qui consiste à développer l'élevage, Heifer International apporte son appui et son expertise essentiellement sur les interventions clés qui suivent :

- ✓ Améliorer et faciliter l'accès aux intrants ;
- ✓ Améliorer la pratique de l'élevage ;
- ✓ Accès à l'appui technique et conseils ;

- ✓ Accès à la santé animale ;
- ✓ Accès à l'alimentation ;
- ✓ Améliorer la collecte de lait ;
- ✓ Accès au numérique, aux services financiers et digitaux ;
- ✓ Accès à l'eau et à l'énergie.

Suite à la décision du bailleur de clôturer la composante Sénégal du projet d'ici la fin de l'année 2026, la période d'octobre à décembre constituera à la fois une phase de poursuite ciblée de la mise en œuvre et une phase de clôture. Heifer International souhaite ainsi faire appel aux services d'un.e Consultant.e en gestion de projet / Project Management pour fournir, sur cette période, les services de pilotage et de coordination nécessaires à la phase finale de mise en œuvre, concentrer les efforts sur les interventions les plus porteuses d'impact en matière d'emploi des jeunes, en particulier des jeunes femmes, tout en renforçant l'inclusion des personnes handicapées, des réfugiés et des personnes déplacées, sécuriser les résultats et accompagner les travaux de clôture au Sénégal. Le/La Consultant.e contribuera également, selon les besoins, aux travaux de conception du nouveau programme ELAN LAIT.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre et de la clôture de la composante Sénégal du projet Meliteji-WASU, Heifer International souhaite faire appel au service d'un.e Consultant.e en gestion de projet / Project Management pour fournir, sur la période d'octobre à décembre 2026, des services de pilotage et de coordination de la phase finale du projet. La mission visera à assurer la continuité et l'efficacité de la mise en œuvre, en priorisant les interventions les plus porteuses d'impact en matière de création et d'amélioration d'emplois pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, les personnes handicapées, les réfugiées et les déplacées, tout en veillant à l'atteinte des résultats, à la qualité des données et à la préparation et conduite de la clôture. Le/La Consultant.e contribuera également, selon les besoins, aux travaux de conception et de préparation du nouveau programme ELAN LAIT, notamment par la capitalisation des enseignements et résultats de l'expérience du Sénégal.

Nature de la consultance : il s'agit d'une mission de consultance à durée déterminée, définie par son objet, les services de gestion de projet à fournir, les résultats attendus et les livrables convenus. Dans le cadre de cette mission, le/la Consultant.e fournira les services de Project Management nécessaires au pilotage de la phase finale du projet, sans que la mission n'emporte de responsabilité hiérarchique sur le personnel de Heifer International. Le/La Consultant.e n'a pas vocation à se substituer aux fonctions permanentes de gestion, d'administration ou de support de Heifer International.

1. Objet et étendue de la mission de consultance

Heifer International souhaite mobiliser, pour la période du 5 octobre au 31 décembre 2026, un.e Consultant.e en gestion de projet / Project Management pour accompagner la phase finale de mise en œuvre et la clôture de la composante Sénégal du projet Meliteji-WASU. La mission est définie par les services de Project Management à fournir, les résultats attendus, les livrables convenus et le calendrier d'exécution précisés dans les présents TDR.

La consultance est conçue comme une mission indépendante centrée sur des résultats à atteindre et des livrables à fournir. Le/La Consultant.e collaborera avec les équipes et partenaires concernés afin d'assurer la coordination opérationnelle nécessaire à l'exécution des activités prioritaires, au suivi des résultats et à la préparation de la clôture, sans se substituer aux fonctions permanentes de gestion, d'administration ou de support de Heifer International.

Le Directeur de Programme Sahel sera l'interlocuteur contractuel principal du/de la Consultant.e et assurera la coordination générale de la mission ainsi que la validation des livrables. Le/La Consultant.e organisera ses modalités d'intervention en concertation avec Heifer International, en tenant compte des échéances convenues, des besoins de coordination du projet et des exigences du bailleur.

La mission portera prioritairement sur la poursuite ciblée de la mise en œuvre d'octobre à décembre 2026, la sécurisation des résultats, la qualité des données et la clôture ordonnée de la composante Sénégal. Elle comportera également une contribution ponctuelle aux travaux de conception d'ELAN LAIT, principalement sous forme de capitalisation et de recommandations issues de l'expérience du Sénégal.

Services de Project Management à fournir et résultats attendus :

- Piloter, en coordination avec Heifer International, l'exécution du plan de travail d'octobre à décembre 2026, en priorisant les interventions présentant le plus fort potentiel de création et d'amélioration d'emplois pour les jeunes, notamment les jeunes femmes, les personnes handicapées, les réfugiées et les déplacées, et en suivant leur réalisation jusqu'à leur achèvement.
- Assurer la coordination opérationnelle des contributions des équipes projet, des équipes terrain et des partenaires concernés, notamment à travers la consolidation des plans d'action, le suivi des points d'avancement, l'identification des écarts et la facilitation des mesures correctives requises pour l'atteinte des résultats. Cette mission n'emporte aucune responsabilité hiérarchique du/de la Consultant.e sur le personnel de Heifer International.
- Assurer le suivi des interventions prioritaires du projet, notamment celles liées au développement de l'élevage, à la santé animale, à l'alimentation du bétail, à la collecte de lait, à l'accès aux marchés et aux services, ainsi qu'au support aux centres de collecte et aux unités de transformation du lait local, en appréciant leur contribution effective aux résultats d'emploi et de revenus des jeunes.
- Collaborer avec l'équipe MEL pour la consolidation, la vérification et la documentation des données et éléments de preuve nécessaires au suivi des résultats, notamment ceux relatifs aux jeunes en emploi, en particulier les jeunes femmes et aux groupes en situation de vulnérabilité, ainsi qu'à la capitalisation des principaux enseignements.
- Assurer, lorsque nécessaire à l'exécution des activités prioritaires ou à la préparation de la clôture, la coordination opérationnelle avec les partenaires, organisations de producteurs, services techniques, autorités locales et autres parties prenantes, et documenter les principaux points d'attention et mesures convenues.
- Assurer le suivi des principaux engagements et de l'utilisation des ressources liées aux activités couvertes par la mission, en signalant en temps utile les risques de retard, de

sous-exécution ou de non-liquidation et en facilitant leur résolution avec les fonctions compétentes de Heifer International.

- Élaborer et accompagner la mise en œuvre, en coordination avec les fonctions concernées, d'un dispositif de clôture de la composante Sénégal couvrant notamment la finalisation des activités et livrables, le suivi des engagements, la documentation des résultats, l'archivage, la clôture des partenariats et contrats et, lorsque pertinent, les actions de transfert ou de sortie.
- Contribuer à une clôture ordonnée et responsable, notamment par l'identification des risques de transition, la préparation des communications nécessaires avec les partenaires et communautés et la documentation des mesures permettant de préserver les acquis et de limiter les risques opérationnels et réputationnels.
- Contribuer à la préparation et à la consolidation des informations requises pour les rapports narratifs, les mises à jour de performance et les documents de clôture du projet, sur la base des éléments fournis par les équipes et fonctions concernées.
- Contribuer, à la demande du Directeur de Programme Sahel et du Directeur Régional Sahel, aux travaux de conception et de préparation du programme ELAN LAIT, à travers la capitalisation des enseignements du Sénégal, la documentation des approches et bonnes pratiques et la formulation de recommandations directement utiles à la conception du nouveau programme.
- Toute intervention complémentaire devra rester directement liée à l'objet de la mission de consultance et faire l'objet d'un accord entre les parties, sans transformer la mission en fonction permanente de gestion ou d'appui aux opérations courantes de Heifer International.

Modalités d'exécution de la mission :

Le/La Consultant.e organisera l'exécution de la mission de manière autonome, en coordination avec Heifer International et conformément au calendrier, aux activités, aux résultats attendus et aux livrables convenus. La mission nécessitera des interactions régulières avec les équipes de Heifer International, les partenaires et les autres parties prenantes concernées.

Lorsque les besoins de la mission l'exigent, des réunions de coordination pourront se tenir au bureau de Heifer International à Thiès. **Les frais de déplacement du/de la Consultant.e entre son lieu de résidence et le bureau de Heifer International à Thiès, ainsi que les frais de retour, seront à sa charge et devront être pris en compte dans sa proposition financière.**

La mission nécessitera également des déplacements dans les zones d'intervention du projet. Pour les missions terrain préalablement convenues avec Heifer International, **Heifer assurera la mise à disposition du moyen de transport nécessaire et prendra en charge les frais d'hébergement et de subsistance, conformément à ses politiques et procédures applicables.**

Interlocuteur contractuel : Directeur de Programme Sahel.

Livrables et résultats attendus de la revue

- **Livrable 1** – Plan opérationnel de Project Management et de clôture : document de cadrage couvrant la période octobre-décembre 2026 et présentant notamment (i) la priorisation des interventions à fort potentiel d'impact et de création/amélioration d'emplois pour les jeunes, en particulier les jeunes femmes, les personnes handicapées, les réfugiées et les déplacées ; (ii) le calendrier consolidé des activités critiques ; (iii) les principaux résultats à sécuriser ; (iv) les engagements et partenariats nécessitant un suivi particulier ; et (v) les principaux risques et mesures de mitigation. **Ce livrable sera soumis au plus tard dix (10) jours ouvrables après le démarrage de la mission.**
- **Livrable 2** – Rapport intermédiaire de mise en œuvre et de performance : rapport présentant notamment (i) l'état d'avancement des interventions prioritaires ; (ii) les principaux résultats et éléments de preuve disponibles, notamment en matière de création et d'amélioration d'emplois pour les jeunes et d'inclusion ; (iii) la situation des principaux engagements et partenariats ; (iv) les contraintes, risques et mesures correctives ; et (v) l'état de préparation de la clôture et les actions prioritaires restant à conduire. **Ce livrable sera soumis au plus tard le 30 novembre 2026.**
- **Livrable 3** – Rapport final de Project Management et de clôture : rapport consolidant (i) les réalisations de la période et les résultats clés ; (ii) la situation finale des activités, engagements et partenariats ; (iii) l'état de clôture de la composante Sénégal ; (iv) les principaux enseignements, risques résiduels et recommandations ; et (v) les éléments de capitalisation directement utiles à la conception d'ELAN LAIT. **Ce livrable sera soumis au plus tard le 31 décembre 2026.**

II. Calendrier

Démarrage souhaité: 5 Octobre 2026.

Durée de la consultance : du 5 Octobre au 31 Décembre 2026, non renouvelable.

III. Profil recherché

Qualifications :

Être titulaire au minimum d'un diplôme de niveau Bac +4/5 en développement rural, agronomie, élevage/santé animale, économie, gestion de projet, sciences sociales ou dans un domaine connexe. Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente dans la gestion ou le pilotage de projets de développement, de préférence dans les chaînes de valeur agricoles ou d'élevage et idéalement dans la chaîne de valeur du lait local, avec une expérience avérée de coordination de partenaires et d'activités de terrain.

Compétences techniques :

- Expérience avérée en pilotage ou gestion de projet, planification, coordination de partenaires et de parties prenantes, suivi de la performance et gestion axée sur les résultats ; bonne compréhension des chaînes de valeur agricoles et/ou d'élevage,

idéalement de la filière du lait local ; capacité à conduire une phase finale de mise en œuvre et une mission de clôture et à produire des livrables de qualité dans des délais contraints.

- Excellentes capacités d'analyse, de synthèse, de rédaction et de communication ; maîtrise des outils Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint). La maîtrise du français est indispensable ; une bonne capacité de travail en anglais constitue un atout important.

Qualités recherchées :

- Autonomie, leadership fonctionnel, sens des résultats et de la redevabilité, capacité d'organisation et de priorisation, rigueur, réactivité, esprit de collaboration, diplomatie, capacité à travailler avec des acteurs divers et aptitude à produire des résultats de manière indépendante dans un contexte de transition et de clôture de projet.

VII. Exigences relatives à la soumission des propositions :

Tous les soumissionnaires intéressés soumettront leurs propositions accompagnées des informations suivantes :

Proposition financière :

La proposition financière devra couvrir les honoraires du/de la Consultant.e pour l'ensemble de la mission et des livrables attendus, **y compris les éventuels frais de déplacement entre son lieu de résidence et le bureau de Heifer International à Thiès**. Les frais liés aux missions terrain préalablement convenues, notamment le transport à partir de Thiès ou de tout autre point de départ convenu, l'hébergement et les frais de subsistance, seront pris en charge par Heifer International conformément à ses politiques et procédures applicables et ne devront pas être intégrés aux honoraires proposés.

Rémunération :

Les paiements seront liés à la soumission, à l'acceptation et à la validation des livrables.

- **Première tranche** : 30 % du montant du contrat de consultance, à payer dans les dix (10) jours ouvrables suivant la soumission par le/la Consultant.e du Livrable 1 – Plan opérationnel de Project Management et de clôture, et sa réception, son acceptation et son approbation par Heifer International.
- **Deuxième tranche** : 35 % du montant du contrat de consultance, à payer dans les dix (10) jours ouvrables suivant la soumission par le/la Consultant.e du Livrable 2 – Rapport intermédiaire de mise en œuvre et de performance, et sa réception, son acceptation et son approbation par Heifer International.
- **Troisième et dernière tranche** : 35 % du montant du contrat de consultance, à payer dans les dix (10) jours ouvrables suivant la soumission par le/la Consultant.e du Livrable 3 – Rapport final de Project Management et de clôture, et sa réception, son acceptation et son approbation par Heifer International.

Modalités de candidature : Les candidats (es) intéressés (es) sont invités à soumettre un CV détaillant leurs expériences professionnelles, une lettre de motivation ainsi qu'une proposition financière à l'adresse suivante : **procurement-sn@heifer.org**, au **plus tard le vendredi 25 septembre 2026**.

1. Soumissions tardives et vérification

Les propositions reçues après la date limite de soumission ne seront pas prises en considération. Il incombe aux soumissionnaires de s'assurer que leurs propositions sont soumises conformément aux instructions énoncées dans le présent document.

Heifer se réserve le droit de mettre fin à cet appel d'offres ou de modifier les exigences après en avoir informé les soumissionnaires.

VIII. Critères de sélection

Les propositions soumises doivent clairement démontrer leur conformité avec le cahier des charges décrit ci-dessus, avec un niveau de détail approprié. Un accord sera signé avec le soumissionnaire dont la proposition respecte les instructions de la présente demande de propositions. Les propositions seront évaluées selon les critères suivants :

Critères d'évaluation des propositions	Pourcentage
Offre Technique (CV)	70%
Offre Financière	30%
Total	100%

Le comité de sélection évaluera la proposition technique sur la base des critères énumérés ci-dessus et la proposition financière sera évaluée en fonction du caractère raisonnable des coûts et du rapport coût-efficacité du budget.

IX. Validité des propositions

Les propositions soumises resteront ouvertes à l'acceptation pendant **90 jours** à compter de la date limite spécifiée pour la réception des propositions. Cela inclut, sans s'y limiter, les prix, les conditions générales, les niveaux de service et toutes les autres informations. Si votre organisation est sélectionnée, toutes les informations contenues dans ce document et le processus de négociation sont contractuellement contraignants.

Processus d'attribution

[N	Activité	Date limite
1	Réception des propositions	25 Septembre 2026
2	Examen par le comité de sélection	28 Septembre 2026
3	Notification de l'attribution	30 Septembre 2026

4	Négociation de l'accord de subvention	30 Septembre 2026
5	Signature de l'attribution	A Determiner

Heifer émettra un contrat sur la base de la soumission et de l'acceptation par Heifer des livrables. Une fois l'attribution émise, elle comprendra un calendrier de paiement avec les livrables spécifiés ci-dessus.

Restrictions

La présente demande de propositions ne constitue pas un engagement à attribuer un contrat, à payer les frais engagés pour la préparation d'une réponse à cette demande, ni à acheter ou à passer un contrat pour des services ou des fournitures. Heifer se réserve le droit de financer tout ou partie des candidatures soumises et se réserve le droit d'accepter ou de rejeter, à sa seule et entière discrétion, toute proposition reçue à la suite de la demande de propositions.

Propriété intellectuelle

Section 10.1. Propriété en général. Sous réserve de la section 8.2 ci-dessous, toute propriété intellectuelle (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les marques commerciales, les marques de service et les brevets), droits de propriété intellectuelle, livrables, manuels, œuvres, idées, découvertes, inventions, produits, écrits, photographies, vidéos, dessins, listes, données, stratégies, matériaux, processus, procédures, systèmes, programmes, dispositifs, opérations ou informations développés en tout ou en partie par ou pour le compte du Contractant ou de ses employés ou agents en relation avec les Services et/ou les Biens (collectivement, le « Produit du travail ») sera la propriété exclusive de HPI. Sur demande, le Contractant signera tous les documents et prendra toutes les mesures nécessaires pour confirmer ou perfectionner la propriété exclusive de HPI sur le Produit du travail.

Section 10.2. Propriété intellectuelle antérieure. Toute propriété intellectuelle détenue par une partie avant la date d'entrée en vigueur (« propriété intellectuelle antérieure ») reste la propriété exclusive de cette partie. En ce qui concerne toute PI antérieure du Contractant incluse dans le Produit du travail, le Contractant en conserve la propriété et accorde par les présentes à HPI un droit et une licence permanents, non exclusifs, libres de droits, mondiaux et irrévocables pour utiliser, copier, reproduire, afficher publiquement, modifier, réviser, exécuter et distribuer ladite propriété intellectuelle, sous quelque format ou support que ce soit, dans le cadre du Produit du travail.

Section 10.3. Œuvre réalisée sur commande. Dans la mesure où les lois sur le droit d'auteur s'appliquent au produit du travail, les parties conviennent que (a) HPI a spécialement commandé ou commandité le produit du travail, (b) le produit du travail est une « œuvre réalisée sur commande » au sens des lois américaines sur le droit d'auteur, et (c) HPI sera considéré comme l'auteur de celle-ci et détiendra tous les droits, titres et intérêts y afférents. Dans la mesure où ces droits, en tout ou en partie, ne sont pas dévolus à HPI en tant qu'« œuvre réalisée sur commande », le Contractant accorde, cède et transfère irrévocablement à HPI, de manière exclusive et à perpétuité, tous les droits du Contractant, de quelque nature que ce soit, connus à ce jour ou à venir, sur le Produit du travail et en rapport avec celui-ci, et HPI sera le seul et unique propriétaire de tous les droits sur celui-ci et ses éléments, y compris, mais sans s'y limiter, tous les droits connexes,



accessoires, subsidiaires, accessoires et d'adaptation. Le Contractant renonce par la présente à tous les droits connus sous le nom de « droits moraux » et à tous les droits similaires qu'il pourrait avoir en rapport avec le Produit du travail. La description des Services et/ou des Biens fournis dans le présent Contrat ne limite en aucune façon la manière dont HPI peut utiliser le Produit du travail.

Réglementations applicables

Les soumissionnaires doivent être légalement enregistrés pour exercer leurs activités au Senegal et se conformer à la législation locale applicable, y compris, mais sans s'y limiter, le droit du travail, les exigences financières, les taxes, etc.